Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Entretien annuel cadre forfait jour

Par tweety57

Bonjour,
Je suis cadre forfait jour dans une entreprise privée. Je passe bientôt mon entretien annuel avec mon supérieur hiérarchique direct. Cet entretien est fait tous les ans pour chaque salarié de l'entreprise.
Du coup, j'ai plusieurs interrogations :
? Cet entretien peut-il faire office d'entretien annuel obligatoire comme imposé pour la gestion d'un personnel en forfait jour ?
? Un autre entretien, spécifiquement lié à mon statut, doit-il être mené ?
Pour information, je ne retrouve pas les 4 points obligatoires à aborder dans le cadre du suivi d'un personnel en forfait jour (charge de travail du salarié et la durée de ses journées, organisation de son travail au sein du service/de l'entreprise, équilibre entre son activité professionnelle et sa vie personnelle et familiale, sa rémunération).

En effet, la trame s'intitule « ENTRETIEN ANNUEL D'EVALUATION ET DE DEVELOPPEMENT » et reprend les thèmes : PRINCIPALES MISSIONS ET EVOLUTION DE POSTE SUR L'ANNEE ECOULEE, BILAN DE L'ANNEE ECOULEE (Faits marquants, Formations suivies, Résultats par rapport aux objectifs fixés), EVALUATION DU SAVOIR, DU SAVOIR-FAIRE ET DU SAVOIR-ETRE, FIXATION DES OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR, PLAN D'ACTION POUR L'ANNEE A VENIR, SYNTHESE DE L'ENTRETIEN

Donc que faire vis-à-vis de mon employeur ?

Merci d'avance pour vos réponses et bonne soirée.